

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2354
En	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM
exercice				et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste
9				Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe: Oui

Président: Monsieur Stéphane Frioux

Présent (e)s: Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléquée, Ville de Villeurbanne

Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs: Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Guillas

Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Lagarde Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s: Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon <u>Délibération n°2354 - Convention de partenariat entre l'ENM et La Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste</u>

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste poursuit un double objectif :

permettre à une élève hospitalisée sur l'établissement et inscrite à l'ENM de poursuivre un lien et une pratique musicale pendant son hospitalisation.

mettre en place des ateliers avec un groupe d'enfants hospitalisés dans le service

La convention présentée en annexe définit les modalités d'organisation de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

<u>Annexe</u> : Convention de partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent ce partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste et autorisent le Président à signer la convention.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de riscole Nationale de Musique de Villeurbanne 46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 78 68 98 27





CONVENTION

De partenariat

Entre les soussignés:

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENM) 46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne Représenté par son Président, Monsieur Stéphane Frioux Ci-après désigné « l'ENM »,

D'une part. Et,

Le SSR pédiatrique La Fougeraie-Médipôle Hôpital Mutualiste 159 rue Léon Blum 69 100 Villeurbanne Représentée par Mme CROZE-FAYARD Sandrine directrice Ci-après désigné par le terme : « La Fougeraie »

CONTRACTOR

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de la convention

L'action faisant l'objet de la présente convention a pour but 1/de permettre à XXXXXX hospitalisée sur l'établissement et élève inscrite à l'ENM de poursuivre un lien et une pratique musicale pendant son hospitalisation. 2/ de mettre en place des ateliers avec un groupe d'enfants hospitalisés dans le service ...

<u>Article 2: Obligations des deux parties</u>

L'ENM s'engage à mettre en place des ateliers hebdomadaires de pratique, d'accompagnement par l'écoute et l'utilisation d'applications numériques sur ordinateur ou tablettes (dans le but par exemple de créer des interactions grâce aux yeux pour créer des systèmes de boucles musicales)

L'ENM met à disposition deux enseignants et intervenants, Clémentine Gasnier et Rémi Geoffroy.

Les interventions se dérouleront à partir de octobre jusqu'à la fin du mois de juin.. Le jeudi matin de 10H à 12H pour Clémentine Gasnier et Rémi Geoffroy

- -Intervention auprès de XXXXXX
- -Interventions auprès des autres enfants du service en individuel ou petits groupes ;

Dans le courant de l'année scolaire des grands élèves majeurs de l'ENM pourront occasionnellement intervenir auprès des enfants en présence de Rémi Geoffroy leur enseignant.

L'ENM conserve la responsabilité des personnes agissant en son nom et de celles qu'elle a sous sa garde notamment aux vus des dommages que pourraient subir ou causer ses enseignants et intervenants.

Article 3 : Clause de confidentialité :

Dans le cadre de leurs interventions dans les services et auprès de XXXXXX, les enseignants sont soumis au secret professionnel. Dans le souci du respect de l'individu, les informations à caractère personnel concernant l'identité de l'usager, sa pathologie, ses problématiques familiales et personnelles, son accompagnement, ne doivent en aucun cas être divulguées.

Article 3: Assurance

L'ENM déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

La Fougeraie déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance risque bâtiment pour les locaux utilisés.

Article 4: Durée

La présente convention est valide pour l'année scolaire 2023-2024, selon les durées des ateliers référencées à l'article 2.

Article 5: Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis. Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, de Danse « Art Dramatique de Villeurbanne Pour la Fougeraie

Le Président,

La directrice

Syndical Mixte do Gestion

de Villourbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane Frioux

Madame Croze-Fayar